

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 418

présenté par
M. Hetzel, M. Bazin et M. Reiss

ARTICLE 3

À l'alinéa 30, substituer aux mots :

« de l'ordre judiciaire »

les mots :

« du siège de la Cour de Cassation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Étant donné la multiplicité du nombre des juridictions administratives et judiciaires, il convient de préciser la juridiction des membres nommés.